

NOS COORDONNÉES

Comment saisir le comité éthique ?

Avec le formulaire disponible au secrétariat de l'établissement, sur le site internet de l'Association ou auprès d'un professionnel.

✉ **Envoyer le formulaire par mail**

comite.ethique@apeicm50.org

📄 **envoyer le formulaire papier**

au Comité éthique de l'Apei Centre-Manche,
10 rue de la Cavée 50180 Agneaux.

Et ensuite ?

le bureau du comité éthique reçoit votre demande

Il peut vous proposer un temps d'échange pour bien comprendre la situation. Le comité organisera ensuite une réunion de réflexion sur le sujet selon les priorités définies par ses membres.

Le comité éthique se réunit environ 3 fois par an. Une synthèse sera rédigée avec un avis argumenté pour aider à avancer ensemble et améliorer les pratiques dans le respect des droits des personnes accompagnées.

**10 Rue de la Cavée
50180 Agneaux**
02 33 77 36 00
siege.agneaux@apeicm50.org

**Pour s'informer ou joindre
le Conseil d'Administration**
secretaire.associatif@apeicm50.org

Association membre de



*Pour une société inclusive et solidaire
Reconnue d'utilité publique*



LE COMITÉ ÉTHIQUE
un espace de réflexion
à la disposition de tous

Parlons éthique !

Le déploiement d'une démarche de questionnement éthique dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESMS) revêt un enjeu important au regard des situations d'interventions professionnelles et de la vulnérabilité des personnes bénéficiant des prestations.

Le référentiel d'évaluation des ESMS réaffirme cette nécessité au niveau de la thématique « bientraitance et éthique » (objectif 2.1) dans laquelle il est questionné l'organisation et la contribution des professionnels aux questionnements éthiques avec l'association des personnes accompagnées et de leur entourage.

Depuis octobre 2025, L'Apei Centre-Manche s'est dotée d'un comité éthique, pensé comme un lieu de réflexion collective, pluridisciplinaire et confidentielle.

Mais concrètement, c'est quoi le comité éthique ? À quoi sert-il ? Qui peut le solliciter ?

On vous explique tout !



Une question éthique, c'est quoi ?

C'est soumettre une situation réelle (ou à venir) qui pose un questionnement d'ordre moral, déontologique ou humain. Le but est d'en discuter collectivement, sans jugement ni décision contraignante. La démarche n'a pas vocation à trancher mais à éclairer les choix possibles en respectant les valeurs et la dignité de chacun.

Le comité éthique, c'est quoi ?

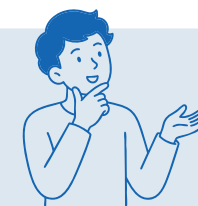
Le comité éthique de l'Apei Centre-Manche est une instance mandatée par l'institution, pluridisciplinaire, consultative et indépendante, chargée de veiller au respect des valeurs éthiques dans toutes les activités des établissements et services sous sa responsabilité.

Il repose sur des valeurs d'**indépendance**, de **bienveillance**, d'**honnêteté**, de **respect** des droits de l'homme et de **respect de la parole** de chacun.

C'est un espace collectif d'échanges, de débats, de réflexion et de concertation sur les questions d'éthique liées à l'accompagnement médico-social, contribuant à la culture éthique dans les établissements et services. Il se base sur quatre principes fondamentaux de l'éthique médicale : la bienfaisance, la non-malfaisance, la justice et l'autonomie.

Pluridisciplinaire, le comité regroupe des personnels de différentes professions, des représentants d'usagers et de familles, ainsi que des personnes extérieures qualifiées. Il se réunit tous les trois mois pour examiner des situations ou décisions posant des problèmes d'ordre éthique dans le cadre des pratiques professionnelles.

Qui peut soumettre un questionnement éthique ?



Le comité éthique pour quoi faire ?

Le comité éthique a pour principales missions

- **D'analyser et évaluer** les situations et les décisions qui pourraient poser des problèmes éthiques.
- **De conseiller et accompagner** les professionnels aux prises, dans leur exercice quotidien, avec des dilemmes ou des problèmes de nature éthique.
- **De promouvoir** la sensibilisation et la formation en matière d'éthique au sein de l'Association.
- **De rendre des avis sur les questions éthiques** soulevées par les professionnels et sur lesquelles il est saisi.

Il permet de prendre du recul et de réfléchir ensemble à une situation complexe, d'être écouté et compris, de donner du sens aux décisions et de favoriser le respect et la bienveillance dans l'accompagnement

Toute personne peut saisir le comité éthique

- Un usager, patient ou résident
- Un proche ou représentant légal
- Un professionnel de l'établissement
- Une instance interne
- Conseil de Vie Sociale, Commission des Usagers...